



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 09 FÉVRIER 2023

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>29</b>
<b>Convocations :</b>	<b>03 FÉVRIER 2023</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, Mme Lisa MADELEINE, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme. Eve COGNETTA
- M. Pierre-Arnaud PRIEUR	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPÉ
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à Alexis VERNIER

--ooOoo--

Madame Adeline DANIEL remplit les fonctions de Secrétaire.

Objet : Autorisation permanente et générale des poursuites accordée au comptable

Vu la création du service de gestion comptable (SGC) Le Mesnil-Esnard – Grand Quevilly au 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Considérant que la comptabilité de la Ville est assurée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 par le service de gestion comptable Le Mesnil-Esnard - Grand Quevilly, en raison de l'évolution du réseau de la DGFIP,

Considérant qu'il convient de renouveler l'autorisation permanente et générale des poursuites donnée par chaque ordonnateur au comptable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'autorisation permanente et générale des poursuites jointe en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 33 voix pour et 2 abstentions, en décide ainsi.  
La délibération n°2023-02 est adoptée.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,

La Maire,



Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230209-2023-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 21/02/2023